

Appel
pour la défense des libertés publiques
et contre la criminalisation des activités militantes
Lausanne, 2002

Le jeudi 31 octobre 2002 se tient à Lausanne un procès dont l'enjeu évident est le droit de manifestation et la possible répression de celui-ci.

Pour mémoire, les TL, entreprise publique, tentent depuis quelques années de brider et de réprimer le droit de manifestation. Ils se sont attaqués pour ce faire à la gauche politique, syndicale et associative. Derrière les TL, bien évidemment, il y a des forces porteuses d'un projet de politique sécuritaire qui attaquent sans cesse les droits fondamentaux, les libertés et les espaces démocratiques.

Le procès du 31 octobre est tout sauf anecdotique. Mettre à mal les libertés publiques, criminaliser les activités militantes, empêcher les résistances contre le système capitaliste néolibéral de se généraliser et de se déployer, tel est l'enjeu. Sous prétexte de combattre la délinquance et le terrorisme, on assiste partout dans le monde à une offensive des pouvoirs contre les luttes politiques et sociales et les libertés publiques. En même temps, et toujours sous les mêmes prétextes antiterroristes et sécuritaires, nous assistons à la mise en place d'une politique liberticide qui pénalise les pauvres, les sans-papiers, les nomades, la jeunesse des classes populaires et bien d'autres groupes. Plus largement encore, nous assistons à un retour de l'ordre moral archaïque et réactionnaire, notamment contre les femmes. Partout se multiplient les politiques d'exceptions qui visent à encadrer et à mettre au pas les précaires, les chômeurs-euses et les étrangers-ères. Tout ceci est inséparable d'une tentative systématique de destruction des conquêtes sociales et des avancées démocratiques imposées par le monde du travail.

En Suisse, quelques années après la « fin » de l'affaire des fiches, nous assistons à une nouvelle offensive pour développer les activités de surveillance politique avec la mise en place d'une police fédérale et la réactivation des activités de fichage politique de la part des polices cantonales et fédérales. Tout ceci se traduit par des pressions pour la mise en place de législations, de procédures et de démarches particulièrement dangereuses pour les libertés publiques.

Les activités militantes, l'action du mouvement social sont des éléments indispensables pour la vie d'une société démocratique. Elles sont indispensables pour la consolidation et le développement des droits fondamentaux, pour les avancées en matière d'égalité, de solidarité et de justice sociale.

Les tenants du capitalisme néolibéral veulent opposer à ces pratiques d'émancipation une interprétation sèche, restrictive et répressive des lois existantes. Nous savons que les lois ne sont pas toujours justes, qu'elles n'assurent pas toujours la réalisation des droits fondamentaux et des libertés publiques, qu'elles ne garantissent pas la justice et solidarité sociales. De surcroît, la simple application des dispositions légales favorise les groupes sociaux privilégiés, les classes dominantes. Nous en voulons pour preuve la manière dont le maigre droit du travail ou l'égalité entre hommes et femmes sont appliqués dans ce pays.

Il ne peut donc être question pour nous de mettre un signe d'égalité entre la défense des libertés publiques, la lettre de la loi et son application réellement existante. Il peut encore moins être question de casser nos activités militantes, qui sont publiques et légitimes, par l'application procédurière de textes légaux. Il importe de rappeler que le mouvement social avec ses multitudes de pratiques et d'organisations agit pour le bien commun et résiste à la violence économique et sociale, écologique, de genre, politique, policière ou militaire, de l'ordre institué.

Organiser un arrêt de travail, faire un piquet de grève, occuper un lieu public, protester devant une entreprise ou un lieu officiel, dénoncer des injustices sociales ne peuvent devenir des activités que l'on criminalise. Or, telle est bien la visée de la politique sécuritaire qui se met en place et qui utilise toutes les possibilités que lui donne la loi actuelle, dont elle prépare systématiquement le durcissement.

Le procès du 31 octobre et son résultat sont très importants dans la lutte que nous menons pour la défense des libertés publiques et des activités militantes. Que puissent être condamnés des gens pour une manifestation totalement pacifique, et par ailleurs parfaitement connue des pouvoirs politiques et des services de police et explicitement tolérée par ceux-ci, serait exemplaire et extrêmement grave, annonçant un développement de la répression politique.

De surcroît, que puisse aboutir une démarche qui voit la police sélectionner arbitrairement parmi des centaines de manifestantEs une quinzaine de personnes, qu'elle décide de dénoncer, est la manifestation de pouvoir discrétionnaire qu'il faut combattre.

Laisser se faire une manifestation, la tolérer explicitement pour ensuite prendre en otage un groupe de manifestantEs condamnés pour des faits que le pouvoir politique et la police ont laissé faire, sans aucune intervention pour s'y opposer, est une démarche irrecevable.

Plus largement, ce dont il est question ici, c'est de la défense d'un véritable droit de manifestation aujourd'hui fortement limité et soumis à des tracasseries et à des surveillances et de surcroît maintenant systématiquement remis en question.

En conséquence, les signataires de cet appel décident de s'engager, chacun et chacune à partir de son domaine d'intervention politique ou social, pour défendre, promouvoir et élargir les libertés publiques et pour empêcher toute criminalisation des activités militantes.

Les signataires appuient la mise sur pied d'un réseau indépendant pour agir dans ces buts:

- mettre sur pied un observatoire des libertés publiques et des pratiques militantes afin d'informer la société de toute répression ou tentative de limiter ses droits et ses pratiques;
- obtenir qu'une enquête administrative soit ouverte sur les activités de fichage, surveillance et répression politique de la part de la police municipale lausannoise ou des polices fédérales et cantonales agissant sur ce terrain dans la ville de Lausanne.

Premiers-ères signataires

Béguin Jean-Marie, POP & Gauche en mouvement - Crema Enrique, assistant social - Gessler Claudia, étudiante - Gottraux Philippe, enseignant UNIL - Ingrosso Nanda - Jaccottet Didier, militant syndical - Janin Stéphanie - Krattinger Bernard, militant syndical - Nicolet Françoise-Emmanuelle, militante syndicale - Oran Marc, syndicaliste - Pedraza Aristides, syndicaliste – Pedraza Irène, enseignante - Pierrehumbert Gilles, syndicaliste - Roux Patricia, enseignante UNIL – Simon Alain - Zisyadis Josef, conseiller national, Marie-Claire Caloz-Tschopp, enseignante UNIL

Informations : Nanda Ingrosso 078 / 647 31 33 – Aristides Pedraza 079 / 433 08 12
e- mail inanda10@hotmail.com